

ner toutes les questions pertinentes relatives à cette session et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, ses recommandations à ce sujet, y compris celles qui concernent l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée à sa dixième session extraordinaire;

3. *Invite* tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, le 1^{er} avril 1981 au plus tard, leurs vues concernant l'ordre du jour et les autres questions pertinentes relatives à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;

4. *Prie* le Secrétaire général de transmettre au Comité préparatoire les réponses des Etats Membres se rapportant au paragraphe 3 ci-dessus et de lui prêter toute l'assistance nécessaire, notamment en lui fournissant les renseignements de base essentiels, ainsi que les documents et les comptes rendus analytiques pertinents;

5. *Prie* le Comité préparatoire de tenir une courte session d'organisation d'une semaine au plus avant la fin de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale afin de fixer, notamment, les dates de ses sessions de fond;

6. *Prie en outre* le Comité préparatoire de présenter son rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session une question intitulée "Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement".

79^e séance plénière
3 décembre 1980

*
* *

A la 79^e séance plénière, le Président de l'Assemblée générale a annoncé que, conformément au paragraphe 1 de la résolution ci-dessus et compte tenu des consultations qui ont eu lieu à la Première Commission, il avait nommé les Etats suivants membres du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, étant entendu que tout Etat Membre serait en droit de participer aux travaux du Comité, dans les mêmes conditions que celles qui avaient été établies pour le Comité préparatoire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : ALGÉRIE, ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D', ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BANGLADESH, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURUNDI, CANADA, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ETHIOPIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE, GUYANE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN, IRAQ, ITALIE, JAMAÏRIYA ARABE LIBYENNE, JAMAÏQUE, JAPON, KENYA, LIBAN, LIBÉRIA, MALAISIE, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONGOLIE, NÉPAL, NIGÉRIA, NORVÈGE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PAKISTAN, PANAMA, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE, RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE, RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAÏNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SOUDAN, SRI LANKA, SUÈDE, SURINAME, TCHÉCOSLOVAQUIE, TUNISIE, TURQUIE, UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, VENEZUELA, YOUGOSLAVIE, ZAÏRE et ZAMBIE.

35/141. Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question intitulée "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde";

Profondément préoccupée par le fait que la course aux armements, particulièrement la course aux armements nucléaires et les dépenses militaires, a continué à s'accélérer à un rythme alarmant, absorbant des ressources matérielles et humaines énormes, ce qui représente une lourde charge pour les peuples de tous les pays et constitue un grave danger pour la paix et la sécurité mondiales,

Convaincue que, le désarmement étant un sujet de préoccupation universelle, il est urgent de donner à tous les gouvernements et à tous les peuples les informations qui leur permettent de prendre conscience des problèmes créés par la course aux armements et de la nécessité du désarmement, et que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central à cet égard,

Notant que, depuis l'établissement de la version mise à jour du rapport du Secrétaire général intitulé *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et les dépenses militaires*⁷, des faits nouveaux particulièrement importants pour la situation économique et politique actuelle dans le monde se sont produits dans les domaines traités dans le rapport,

Rappelant sa décision, qu'elle a réaffirmée dans sa résolution 32/75 du 12 décembre 1977, de garder constamment la question à l'étude,

Rappelant en outre l'alinéa c du paragraphe 93 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁸, dans lequel il est prévu que le Secrétaire général devra présenter périodiquement des rapports à l'Assemblée concernant les répercussions économiques et sociales de la course aux armements et ses effets extrêmement nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde,

1. *Prie* le Secrétaire général de mettre à jour, avec l'assistance de consultants qualifiés⁹ nommés par lui, le rapport intitulé *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, en ce qui concerne les principaux aspects de ce rapport, et de le transmettre à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

2. *Invite* tous les gouvernements à prêter leur appui et leur coopération entière au Secrétaire général pour que l'étude soit effectuée de la manière la plus efficace possible;

3. *Demande* aux organisations non gouvernementales et aux institutions et organisations internationales de coopérer avec le Secrétaire général à la préparation de ce rapport;

⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.IX.1.

⁸ Résolution S-10/2.

⁹ Désignés ultérieurement Groupe d'experts sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires.

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session la question intitulée "Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets profondément nuisibles sur la paix et la sécurité dans le monde".

94^e séance plénière
12 décembre 1980

35/142. Réduction des budgets militaires

A

L'Assemblée générale,

Vivement préoccupée par l'accélération constante de la course aux armements et l'augmentation des dépenses militaires, qui grèvent lourdement l'économie de toutes les nations et ont des effets extrêmement préjudiciables pour la paix et la sécurité mondiales,

Profondément convaincue que les aspirations communes de l'humanité à la paix, la sécurité et le progrès appellent d'urgence un arrêt de la course aux armements, en particulier de la course aux armements nucléaires, la réduction des dépenses militaires et l'adoption de mesures efficaces en vue d'un désarmement général et complet,

Réaffirmant les dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale selon lesquelles une réduction progressive des budgets militaires sur une base mutuellement convenue, par exemple, en chiffres absolus ou en pourcentage, particulièrement de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats militairement importants, serait une mesure qui contribuerait à freiner la course aux armements et offrirait davantage de possibilités de réaffecter au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, les ressources actuellement utilisées à des fins militaires¹⁰,

Réaffirmant qu'il est possible d'opérer des réductions dans les budgets militaires sans modifier l'équilibre militaire au détriment de la sécurité nationale d'aucun Etat,

Rappelant sa résolution 34/83 F du 11 décembre 1979, dans laquelle elle a disposé notamment que, eu égard aux dispositions susmentionnées du Document final, une nouvelle impulsion devrait être donnée aux efforts déployés en vue de parvenir à des accords tendant à geler, à réduire ou à limiter de toute autre manière, d'une façon équilibrée, les dépenses militaires et comprenant des mesures adéquates de vérification, donnant satisfaction à toutes les parties intéressées, et par laquelle elle a demandé à cette fin que la Commission du désarmement entreprenne dans le courant de 1980 d'examiner et d'identifier des voies et moyens efficaces pour parvenir à de tels accords.

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement sur les travaux réalisés au cours de sa session de 1980 conformément à la résolution 34/83 F¹¹,

Notant également la recommandation de la Commission du désarmement concernant les éléments

de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement¹², qui prévoit que, au cours de la Décennie, des efforts renouvelés devraient être faits afin de parvenir à un accord sur la réduction des dépenses militaires et la réaffectation au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, des ressources utilisées à des fins militaires,

Consciente des différentes propositions présentées par les Etats Membres et des activités menées jusqu'à présent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en matière de réduction des budgets militaires,

Rappelant également le paragraphe 41 du Document final, où sont préconisées, entre autres, des mesures unilatérales susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs du désarmement, et se félicitant à cet égard des mesures déjà prises par les Etats en vue de geler et de réduire leurs dépenses militaires,

1. *Réaffirme* la nécessité urgente de renforcer les efforts de tous les Etats et l'action internationale dans le domaine de la réduction des budgets militaires, en vue de la réalisation d'accords internationaux visant à geler, à réduire ou à restreindre de toute autre manière les dépenses militaires;

2. *Renouvelle* son appel à tous les Etats, en particulier aux Etats les plus fortement armés, en attendant la conclusion d'accords sur la réduction des dépenses militaires, pour qu'ils fassent preuve de modération dans leurs dépenses militaires en vue de réaffecter les fonds ainsi économisés au développement économique et social, en particulier au profit des pays en développement;

3. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre, à sa session de 1981, l'examen de la question intitulée "Réduction des budgets militaires", compte tenu des dispositions de la résolution 34/83 F de l'Assemblée générale ainsi que de celles de la présente résolution, et, en particulier, de définir et de préciser les principes qui devraient régir l'action future des Etats dans le domaine du gel et de la réduction des dépenses militaires, compte tenu de la possibilité de codifier ces principes dans un document approprié en temps opportun;

4. *Prie* le Secrétaire général d'inviter les Etats Membres à formuler leurs vues et suggestions à propos des principes qui devraient régir leur action dans le domaine du gel et de la réduction des dépenses militaires et de préparer sur cette base un rapport qu'il soumettra à la Commission lors de sa session de 1981;

5. *Estime* que cette tâche à exécuter par la Commission du désarmement doit être considérée comme complémentaire de toute autre activité en cours dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ayant trait à la question de la réduction des budgets militaires, ainsi que de toute initiative unilatérale éventuelle qui pourrait être prise par des Etats dans ce domaine;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session la question intitulée "Réduction des budgets militaires".

94^e séance plénière
12 décembre 1980

¹⁰ Résolution S-10/2, par. 89.

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 42 (A/35/42).

¹² Voir résolution 35/46 ci-dessus.